

Télécommande de portails

Il faut savoir que dans la majorité des cas les **émetteurs** (télécommande ou bip) et les **récepteurs** sont de la même marque.

Il peut arriver que des émetteurs ou récepteurs de marque différente soient compatibles mais pour être sûr de ne pas se tromper, il est recommandé de rester sur des marques communes et de s'adresser au syndic pour faire procéder à la réparation ou au remplacement.

N'allez plus sur Internet pour commander des émetteurs, même si les critères (marque, codage, fréquence, référence) vous semblent identiques aux émetteurs fournis par le syndic.

Les constructeurs et les fournisseurs adoptent en effet différentes méthodes pour transmettre leurs signaux, c'est pourquoi deux télécommandes de même fréquences avec le même type de codage mais de marque différente sont très souvent incompatibles.

Par ailleurs, les sollicitations récurrentes des récepteurs à partir d'émetteurs non garantis par le fournisseur peuvent entraîner des pannes aléatoires d'ouverture ou fermeture, une usure plus rapide du moteur et un jour contraintre à remplacer ce bloc moteur.

IRIS IMMOBILIER